

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 juin 2018 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe, située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

**RÉSOLUTION N° 9800-18
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu d'apporter les modifications suivantes :

Ajouts :

- 8a) SEMO Côte-Nord : autorisation
- 8b) Installation d'une borne électrique : autorisation

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Jimmy Flowers et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté avec les modifications ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 9801-18
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenue le 7 mai 2018, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 7 mai 2018 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 9802-18
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2018 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 147 560,19 \$ en date du 31 mai 2018.

RÉSOLUTION N° 9803-18
BALAI TASSEUR : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se procurer un balai tasseur;

CONSIDÉRANT l'offre de Équipements JKL inc. en date du 1er mai 2018;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte l'achat d'un balai tasseur auprès de la compagnie Équipement JKL inc. et ce, pour la somme de 12 220,54 \$.

Que cette acquisition soit financée par le fonds de roulement au montant de 12 220,54 \$.

RÉSOLUTION N° 9804-18
LOCATION DE CAMION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre doit renouveler certains camions ;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte la location d'un camion à intervenir avec Location crédit Ford Canada pour la location d'un camion de marque Ford modèle 250 au coût de 775,70 \$ mensuellement, taxes incluses, pour une période de 48 mois.

Que le Conseil municipal accepte la location d'un camion à intervenir avec Pascal Automobile pour la location d'un camion de marque Silverado modèle 1500 au coût de 548,98 \$ mensuellement, taxes incluses, pour une période de 48 mois.

RÉSOLUTION N° 9805-18
RÈGLEMENT N° 327 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 324
CONCERNANT LES TAXES DE SERVICES : ADOPTION

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement n° 327 et l'avis de motion donné lors de la séance du 7 mai 2018;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le règlement n° 327 « Règlement modifiant le règlement n° 324 concernant les taxes de services » soit, et par la présente, est adopté par le Conseil municipal.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 328 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE N° 298 » : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Cormier que je présenterai, lors de la prochaine séance pour adoption, un règlement afin de modifier le règlement de zonage n° 298, afin de modifier une partie de la zone 69Rec (récréative) et de créer la zone 108C (commerciale) pour permettre la construction d'hébergement touristique.

Le maire présente et explique le projet de règlement.

RÉSOLUTION N° 9806-18
EMPLOI D'ÉTÉ 2018 : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher du personnel dans différents services pour la période estivale;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

Que la Municipalité embauche les personnes suivantes, afin de combler différents postes pour la période estivale.

Bureau d'information touristique :

Alex Cormier, Laurence Scherrer et Émy Boudreau.

Maison de la culture Roland-Jomphe :

Maggie Lebrun, François Cormier et Zack Laliberté.

Camping municipal :

Raphaël Cormier, Maryse Gravel, Lucie Lebrun, Liliane Boudreau, Élyse Thibodeau et Léopold Jomphe.

Terrain de jeux :

Alexandra Richard, Félix Devost, Frédérique Cyr, Jenny-Lee Touzel, Jimmy Cormier, Marie-Pier Richard, Natacha Lapierre, Yoan Thériault et Andrée Vigneault.

Aires de jeux :

William Cyr

RÉSOLUTION N° 9807-18
TERRAIN DE JEUX 2018 - TARIFICATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la tarification au terrain de jeux - Saison 2018;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par le conseiller Charles Arsenault et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte la nouvelle tarification au terrain de jeux - saison 2018 qui se détaille comme suit :

1 enfant : 125. \$
2 enfants : 190. \$
3 enfants : 220. \$

À la journée : 10. \$
À la semaine : 40. \$

RÉSOLUTION N° 9808-18
OK PNEUS - ENTENTE : RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec la compagnie OK Pneus pour la disposition des pneus hors d'usage prend fin le 6 juin prochain;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que le Conseil municipal reconduise l'entente intervenue entre OK Pneus et la Municipalité de Havre-Saint-Pierre pour une période additionnelle d'un an et ce, aux mêmes conditions.

RÉSOLUTION N° 9809-18
SERVICE D'INGÉNIERIE : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE depuis la dernière décennie, la MRC de Minganie a connu un essor économique important, notamment avec le projet hydroélectrique de la rivière Romaine;

CONSIDÉRANT QUE la quasi-totalité des huit municipalités de la MRC de Minganie est caractérisée comme dévitalisée;

CONSIDÉRANT QUE sur l'ensemble des huit municipalités qui composent la MRC de Minganie, six ont un indice de vitalité économique variant entre -2,28 et -8,73;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Minganie doivent composer également avec le facteur d'éloignement et une dévitalisation de leur population ainsi que des problématiques quant à l'attractivité et au maintien de ressources professionnelles qualifiées;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, la MRC de Minganie a amorcé une démarche visant l'embauche d'un ingénieur au sein de la MRC, notamment pour la réalisation de projets gérés et opérés par la MRC, dont le Complexe aquatique et le bureau d'accueil touristique Manitou;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite redéfinir son service d'ingénierie et d'expertise technique en offrant le service à l'ensemble des municipalités de son territoire dans le cadre de projets régionaux ou locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre pourrait éventuellement bénéficier de ce service pour ses propres besoins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre assumera une quote-part pour ce service qu'en fonction de son utilisation;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre approuve le projet de mise en commun de services d'ingénierie et d'expertise technique et désigne la MRC de Minganie, l'organisme responsable dudit projet.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre autorise le maire et/ou la directrice générale à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION N° 9810-18
UTILISATEURS SAISONNIERS À L'EST DU CAMPING MUNICIPAL - BAIL DE
LOCATION : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le terrain à l'est du terrain de camping appartient à la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et que celui-ci est utilisé, à des fins personnelles, par quelques citoyens sans autorisation (squatteurs) ;

CONSIDÉRANT QU'aucune grille tarifaire n'est prévue pour ces usagers;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte que le terrain à l'est du terrain de camping soit utilisé, mais qu'un montant de 500. \$ leur soit exigé, soit le même que les utilisateurs de l'îlot « E » du terrain de camping.

Qu'un contrat de location soit signé entre les utilisateurs et la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait état de la correspondance suivante :

MRC de Minganie, le 24 mai 2018 concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 172-18-03-20 « Règlement relatif à la modification du périmètre urbain de la municipalité de l'Île-d'Anticosti ».

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION N° 9811-18 SEMO CÔTE-NORD : AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que mesdames Meggie Richard, directrice générale et Laura Mansbridge, directrice générale adjointe soient autorisées à agir et signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, dans le contrat d'intégration au marché du travail du programme SEMO.

Que madame Laura Mansbridge, directrice générale adjointe soit autorisée à faire les demandes de versement dans le cadre dudit programme.

RÉSOLUTION N° 9812-18 INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a démontré son intérêt à installer une borne électrique par la résolution n° 9737-17, lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'ATR Côte-Nord en partenariat avec la MRC de Minganie de prolonger le circuit électrique d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord a été accepté dans le cadre du programme « Fonds appui au rayonnement des régions »;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'offrir au public un service de recharge pour véhicule électrique;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que le Conseil municipal autorise l'installation d'une borne électrique de 240 Volts et s'engage à mettre la mise de fonds nécessaire d'environ 1 600. \$.

Que le Conseil municipal s'engagement également à assurer l'entretien et les dépenses annuelles de cette borne électrique.

Que le Conseil municipal mandate madame Meggie Richard, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs à cette entente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9813-18 LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 16.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale